

COUPE MAUD

Yacht Club de Pointe-Claire

1^{er} juillet 2022

Montréal, Québec

Instructions de Course (IC)

1. RÈGLES

- 1.1. Les régates seront régies par les Règles de Courses pour Voiliers (RCV).
- 1.2. En cas de conflit, le texte en anglais prévaudra.

2. CODE DE CONDUITE

- 2.1. [DP] Les compétiteurs et leurs accompagnateurs devront se conformer aux demandes raisonnables des officiers de course.

3. SIGNAUX ÉMIS DU RIVAGE

- 3.1. Les signaux émis à terre seront hissés sur le mât du Yacht Club de Pointe-Claire.

4. PAVILLONS DE CLASSE

- 4.1. Le pavillon de classe sera un drapeau blanc.

5. PARCOURS

- 5.1. Les parcours de course sont décrits à l'annexe A.
- 5.2. Le comité de course affichera un pavillon indiquant le parcours qui devra être parcouru.
- 5.3. Le parcours ne sera pas raccourci ni modifié. Ceci change RCV 32 et 33.

6. MARQUES

- 6.1. Les marques utilisées seront des bouées de la SLVYRA.

7. LE DÉPART

- 7.1. La ligne de départ sera délimitée par un drapeau orange sur le bateau signaleur du côté tribord de la ligne et le côté parcours de la marque de départ située à bâbord.
- 7.2. Un bateau qui ne prend pas le départ dans un délai de 5 minutes suivant le signal de départ se verra attribuer un score DNS. Ceci change RCV A5.1 et A5.2.

8. L'ARRIVÉE

- 8.1. La ligne d'arrivée sera établie entre un mât arborant un pavillon bleu du côté bâbord de la ligne, et le côté parcours du côté tribord de la marque d'arrivée.

9. TEMPS LIMITE

- 9.1. La limite de temps pour effectuer le parcours de course (voir RCV 35) est indiquée à l'annexe A.
- 9.2. Les bateaux qui ne complètent pas le parcours avant le Temps Limite, et ne s'étant pas retiré de la course, pénalisés ou ayant subi une réparation, se verront attribuer le score *Time Limit Expired* (TLE) sans séance d'instruction. Un bateau ayant obtenu un score TLE obtiendra un score équivalent au nombre de points du dernier bateau ayant terminé avant l'expiration du Temps Limite plus 1. Ceci change RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.
- 9.3. Le fait de ne pas se conformer au Temps Limite ne peut faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci change RRS 62.1(a).

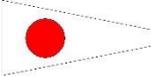
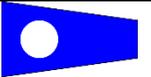
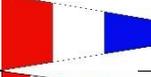
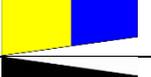
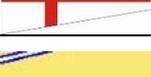
10. POINTAGE

- 10.1. Le pointage de chaque bateau sera établi en utilisant son temps d'arrivée corrigé avec son handicap *Time on Time* SLVYRA.

11. DEMANDE DE RÉCLAMATION

- 11.1. Une demande de réclamation doit être soumise avant 17h le jour de la course.
- 11.2. Les formulaires de demande de réclamation sont disponibles sur le Tableau Officiel d'Affichage.
- 11.3. Le formulaire de réclamation doit être envoyé à info@RegatesMTL.com
- 11.4. Un avis informant les parties impliquées dans une demande de réclamation sera affiché sur le tableau d'affichage officiel au plus tard à midi le lendemain de la course informant qu'ils sont une des parties ou témoins impliqués dans une séance d'instruction. Les séances d'instructions seront tenues dans la salle d'instruction au YCPC.
- 11.5. RCV 62.2(a) et 66.2(a) se s'appliquent pas.

ANNEXE A

Flamme numérique		Parcours	Temps limite
1		Début à 32, 43, 42, 32, 43, termine à 32. Toutes les marques doivent être laissées à bâbord.	90 minutes
2		Début à 32, 42, 31, 32, 43, termine à 32. Toutes les marques doivent être laissées à bâbord.	90 minutes
3		Début à 32, 31, 34, 44, 42, termine à 32. Toutes les marques doivent être laissées à bâbord.	90 minutes
4		Début à 32, 44, 42, 33, 43 termine à 32. Toutes les marques doivent être laissées à bâbord.	90 minutes
5		Début à 33, 32, 34, 44, 33, 34 termine à 32. Toutes les marques doivent être laissées à bâbord.	105 minutes
6		Début à 32, 34, 43, 31, 43, termine à 32. Toutes les marques doivent être laissées à bâbord.	120 minutes
7		Début à 32, 26, 43, 33, 44, termine à 32. Toutes les marques doivent être laissées à bâbord.	135 minutes
8		Début à 32, 26, 45, 31, 45, termine à 32. Toutes les marques doivent être laissées à bâbord.	210 minutes

